

Le 20 septembre 2024, dans le dossier numéro 500-61-597493-247 du district judiciaire de Montréal, Eli Science inc. a, à la suite d'un plaidoyer de culpabilité, été reconnu coupable de l'infraction suivante :

Le ou vers le 4 décembre 2023, dans la province de Québec, Eli Science inc. a annoncé ou désigné James Bausano – une personne qui n'est pas membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec – comme « R&D Engineer », soit un titre réservé aux membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec, commettant l'infraction prévue à l'article 188.1(2^o) du *Code des professions (RLRQ, c. C-26)*, se rendant passible des sanctions prévues à l'article 188 du même Code.

À cette même date, la Cour du Québec (Chambre criminelle et pénale) a condamné Eli Science inc. au paiement d'une amende de 5 000 \$, le tout en sus des frais applicables.